

Les réflexions du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole (C2D) sur la construction du pôle métropolitain seront transmises aux Conseils de développement du Sillon Alpin qui à leur tour feront passer à chacun leur contribution. Dans un second temps, une contribution commune rédigée par le réseau sera transmise aux élus .

Les membres du C2D tiennent à rappeler plusieurs de leurs préoccupations sur la construction du pôle métropolitain :

- *Le projet de Sillon Alpin ne doit pas stopper les réflexions menées autour de la construction du « grand Grenoble », initiées lors du débat sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et qui semblent essentielles pour l'avenir du bassin de vie grenoblois.*
- *La collaboration avec les autres échelles territoriales, particulièrement la Région Rhône-Alpes et les pôles métropolitains voisins du franco-valdo genevois et du G4 lyonnais est indispensable. Sur ce point, le c2d rejoint les préoccupations exprimées par la coordination nationale des conseils de développement : l'ouverture des pôles métropolitains à un partenariat avec la Région, le Département et l'Etat n'est pas facilitée par son statut de syndicat mixte fermé auquel seuls les EPCI peuvent adhérer. Le dialogue avec la Région sera primordial.*
- *Les conseils de développement doivent être à l'écoute des préoccupations des espaces « interstitiels » en proposant de les associer à toute réflexion sur les thématiques qui les impactent directement. Les conseils de développements des agglomérations fondatrices du pôle métropolitain veilleront à collaborer avec les conseils de développements des espaces interstitiels non représentés au sein du pôle métropolitain.*
- *Enfin, il semble primordial que le projet Sillon Alpin associe à sa réflexion les parcs naturels régionaux (PNR), qui bordent les principales agglomérations concernées.*

Partant de ces principes de base, la présente contribution du C2D est donc construite autour de deux parties :

- *La première vient en préalable à la contribution du conseil de développement de la Métro. Le c2d apporte sa contribution à la définition des caractéristiques géographiques, historiques et administratives qui, depuis 100 ans permettent de parler d'un Sillon Alpin. Cette partie est intitulée « Le Sillon Alpin : d'une évidence géographique à la lente construction d'un projet de territoire métropolitain ». Elle constitue une mise de départ qui sera enrichie par les réflexions des autres territoires.*
- *La seconde partie, baptisée « Le Sillon Alpin : des enjeux communs partagés », a pour objectif de nourrir la réflexion commune des conseils de développement du Sillon Alpin sur le projet à bâtir pour ce territoire.*

1/ Le Sillon Alpin : d'une évidence géographique à la lente construction d'un projet de territoire métropolitain

Alors même que le pôle métropolitain du Sillon Alpin se met en place, il a semblé opportun dans cette brève note, d'essayer de rappeler ce que recouvre ce terme en matière géographique, et surtout, de mieux faire connaître combien la construction de ce territoire métropolitain fut lente et hésitante. C'est à la description de cette longue évolution institutionnelle que nous nous sommes attachés et il ne s'agissait donc pas d'y ajouter des éléments d'histoire économique, si intéressants soient-ils, car ils mériteraient un développement spécifique. Celui-ci est néanmoins esquissé dans la deuxième partie de ce texte.

A/ Une évidence géographique : la fracture et les montagnes

Proposé dans les années 1910 par le géographe Raoul Blanchard au lendemain de son arrivée à Grenoble et de la création de l'Institut de Géographie Alpine, le concept de Sillon Alpin - « *si profondément enfoncé dans la montagne* » - constitue pour les géographes classiques **une sorte de fracture séparant les Alpes cristallines des pré-Alpes**. Par une « extension d'image » et au-delà du sillon morphologique, on a ainsi voulu désigner le long déroulé d'un passage, de peu de largeur souvent, **qui relie en continu sur près de 250 km, Genève à Valence**.

Dans cette vallée s'étire **un chapelet urbain** fait de villes moyennes et des trois agglomérations : Annecy, Chambéry et Grenoble. Ces unités urbaines tendent à devenir jointives – surtout entre Grenoble et Genève – et regroupent, dans la composition actuelle du pôle métropolitain, environ 1 million d'habitants.

De part et d'autre de la vallée se dressent quatre massifs de moyenne montagne : les Bauges, Belledonne, la Chartreuse et le Vercors. Trois d'entre eux bénéficient d'un statut de Parc naturel régional auquel le quatrième (Belledonne) aspire à accéder. Cette montagne qui constitue l'originalité première de cet ensemble est caractérisée par deux traits principaux : la pente et la richesse en eau. Deux traits, dont la conjonction à travers la houille blanche et la neige, a créé deux éléments importants de son développement économique (énergie et tourisme) et scelle aujourd'hui « les hauts et les bas » dans une même perspective de développement durable.

La vallée et les montagnes sont indissociables, liées par leur Histoire et leur proximité. Cette proximité associe un environnement exceptionnel et un fort développement économique local, **éléments clés de l'attractivité de cette région**. Mais c'est également cette proximité qui crée une menace pour cet environnement car elle entraîne une consommation croissante de l'espace agricole sur les massifs mais aussi dans la vallée. Or le maintien de l'agriculture, ici, est un élément à préserver pour la qualité de vie et celle de l'environnement (circuits courts, agriculture nourricière de proximité).

Mais au-delà de la liaison avec la montagne, la configuration du Sillon Alpin en fait **un lieu de passage et d'ouverture** par Genève, vers l'Europe Rhénane et l'Italie du Nord d'un côté et vers l'espace rhodanien et la méditerranée, le Grand Sud-Est et l'Europe du Sud de l'autre. C'est donc d'abord une articulation entre le monde rhénan et le monde rhodanien. Sans oublier, tout le long du Sillon, les échappées vers Gap, Briançon et Chamonix, elles-mêmes ouvertures vers ces territoires.

B/ La lente construction du territoire métropolitain

> 1917 : apparition d'une « région Alpes »

C'est là une vieille histoire et tout débute avec le premier projet de découpage et d'organisation économique de la France proposé en 1917 par le ministre du commerce Clémentel. Ceci va conduire à l'apparition d'une « région alpes » allant de Nice à Genève en passant par Grenoble et regroupant l'ensemble des chambres de commerce à des fins économiques et en particulier touristiques.

Sous Vichy est proposé un « découpage Bouthillier » en 1941, à partir de critères économiques et de maintien de l'ordre qui préfigure les futurs « programmes d'action régionale » créés en juin 1955 par Pierre Pflimlin, en vue de promouvoir l'action économique des régions. Sont créées une « Région du Rhône » et une « Région des Alpes » faite des deux départements de Savoie et de l'Isère.

> 1960 : la constitution de la Région Rhône-Alpes met fin à toute idée d'un territoire alpin

C'est aussi la fin d'un débat ancien sur le thème de « Grenoble, capitale des Alpes » statut auto-proclamé puis brièvement renforcé à l'occasion des tentatives de regroupement décrites précédemment. Bien évidemment le seul énoncé d'une telle prétention accompagné parfois de certaines manifestations de suffisances grenobloises vis-à-vis des voisins conduisaient à empêcher ou freiner toute véritable coopération entre dauphinois et savoyards, ceux-ci préférant à la prédominance d'un voisin trop proche celle plus lointaine et plus habile des Lyonnais.

> L'idée de territoire alpin va réapparaître grâce à l'action de l'Etat.

Alors que semble abandonnée toute idée de territoire alpin, en 1972, les services administratifs régionaux chargés de coordonner la réflexion sur l'aménagement du territoire créent une « organisation régionale d'études sur le Sillon Alpin » (ORESAs) rattachée au Préfet de région. La vieille idée de Raoul Blanchard relayée ensuite par les géographes Paul et Germaine Veyret se trouve ressuscitée.

> Pendant les années 90, le Préfet de région et son secrétaire général (SGAR) vont créer et animer la « Conférence du Sillon Alpin ».

Elle associe les trois départements concernés, les services de l'État (DATAR – Alpes-DRE) et un réseau de villes qui s'élargit progressivement (Annecy, Chambéry, puis Aix les Bains et Annemasse, puis Grenoble et Genève). Enfin à partir de 1996, l'État lance la directive territoriale d'aménagement « Alpes du Nord » dont « le Sillon Alpin constitue le corridor fonctionnel et le premier enjeu d'aménagement » (Martin Vanier). Notons cependant que c'est la seule des sept DTA alors prescrites dont la procédure reste inaboutie malgré une tentative de relance en 2008-2010.

> Les Conseils généraux des trois départements vont pendant une dizaine d'années à travers études et rencontres aider à renforcer l'idée que le Sillon Alpin constitue un espace métropolitain de fait.

C'est parallèlement à cette action du réseau des villes de la « Conférence du Sillon alpin » et du fait des rivalités anciennes entre Chambéry-Grenoble et Annecy-Chambéry et pour les dépasser, que les Conseils généraux des trois départements savoyards et isérois, sous l'impulsion de leurs services d'études économiques, vont constituer un Groupement d'Intérêt Économique ayant pour mission d'apporter sur la base d'un « Livre blanc des Alpes du Nord » un suivi des données stratégiques, économiques et démographiques au service de leurs départements de rattachement.

Cette entente entre les trois départements va être consolidée en 2000 ; coopération à laquelle vont s'associer le canton de Genève puis le département de la Drôme.

> Parallèlement, sous l'impulsion de Raymond Barre, les villes centres de Rhône-Alpes rejointes lors de leurs constitutions par leurs propres agglomérations, se sont constituées en réseau porteur des « fonctions majeures » qu'elles entendent contractualiser avec la Région. Les villes des Alpes ne voient plus d'intérêt à se réunir, ce qui laisse le champ libre aux Conseils Généraux. On peut donc mettre au crédit de l'État et des Conseils Généraux cette démarche qui conduit à la métropolisation.

> le 9 août 2005 : le Sillon Alpin¹ renaît comme l'un des deux espaces métropolitains de la Région dans la liste des 15 métropoles lauréates de l'appel à projet lancé par la DIACT (ex DATAR). Par contre, ni l'État, ni la Région ne les prendront en compte lors de la préparation, de la négociation et de la mise en place de l'actuel Contrat de Projets (COPER).

¹ en alliance avec la Région urbaine de Lyon (RUL), sous couvert d'une candidature commune du Réseau des Villes et grandes agglomérations de Rhône-Alpes

> le 5 mars 2009 : Le rapport Balladur ouvre la perspective des Pôles Métropolitains.

Le comité Balladur propose la constitution de Métropoles comme collectivités de plein exercice et ouvre la perspective de Pôles Métropolitains visant à fédérer des communautés distantes souhaitant coopérer sur des enjeux partagés. C'est cette deuxième voie qui semblent vouloir adopter, d'une part l'ensemble constitué par le noyau Lyon-St Etienne- Vienne, et d'autre part le chapelet des agglomérations du Sillon Alpin, soutenu par La Métro.

> 21 octobre 2011 à Chambéry : annonce de la création, pour le début de 2012, du « Pôle Métropolitain du Sillon Alpin » par les présidents et maires des principales intercommunalités et villes entre Annemasse et Valence.

Enfin, le 2 mars 2012 à Annecy, les co-signataires du protocole d'engagement ont mieux précisé le sens de leur démarche (« valeurs partagées »), leur volonté de s'engager dans un « processus ouvert » donc capable d'accueillir d'autres intercommunalités et ont fixé cinq enjeux majeurs comme objectif à cette construction territoriale :

- favoriser le dynamisme économique du territoire
- soutenir l'université et son potentiel en matière de recherche et d'innovation
- préserver son cadre naturel
- valoriser l'aménagement de l'espace
- contribuer à l'amélioration de la mobilité de ses habitants.

Désormais, est engagée une réflexion sur la gouvernance du pôle et la mise en œuvre concrète des grands enjeux énoncés.

Il nous faut prendre en compte le pragmatisme de l'ensemble genevois qui, dans le même calendrier, a su s'installer comme troisième pôle métropolitain à la fois Rhônealpin et transfrontalier, fédérant les composantes françaises et suisses dans une même stratégie d'aménagement et de développement soutenue par les deux états, la Région et les Départements concernés. En résulte une potentialité de double appartenance qu'Annemasse peut saisir ou non.

C'est une longue démarche qui, partant de l'idée d'une territorialité alpine et de l'énoncé du terme et du concept de Sillon Alpin par Raoul Blanchard, conduit aujourd'hui à l'ensemble métropolitain du même nom.

Il y a donc retour à « l'alpinité » qui avait été interrompue dans les années 60 au profit d'une régionalisation rhône-alpine trop facilement acceptée. Et ce au moment même où pour beaucoup à Grenoble la montagne, plus qu'un enjeu économique, est devenue simple écrin esthétique et territoire de loisirs pour ceux d'en bas. Désormais à la seule alliance métropolitaine avec Lyon est substituée, sans supprimer celle-ci, une alliance métropolitaine alpine qui devrait permettre en particulier avec l'aide des départements voisins de conduire à une réflexion approfondie sur le contenu et le sens de cette « alpinité ».

La lente construction du Sillon Alpin

1917 : premier projet de découpage et d'organisation économique de la France. Apparition d'une région Alpes.

1941 : création d'une « Région du Rhône » et d'une « Région des Alpes »

1960 : constitution de la « Région Rhône-Alpes »

1972 : Relance de la réflexion Sillon Alpin avec ORESA

1970 : "Conférence du Sillon Alpin" associant les 3 départements concernés, les services de l'Etat et un réseau de villes

1996 : DTA « Alpes du Nord » dont le « Sillon Alpin constitue le corridor fonctionnel et le premier enjeu d'aménagement »

2000 : Canton de Genève et le département de la Drôme se greffent au projet

2005 : le Sillon Alpin est identifié par la DIACT comme l'un des deux espaces métropolitains de la Région

2011 : Réunion des exécutifs du Sillon Alpin et annonce de la création pour début 2012 du « Pôle Métropolitain du Sillon Alpin »

2 mars 2012 : Précisions des co-signataires sur le sens, les valeurs et les objectifs de ce projet de territoire

2/ Le Sillon Alpin : des enjeux communs partagés

Le C2D a pris connaissance des cinq enjeux du Pôle Métropolitain Sillon Alpin. Il y souscrit et souhaite être pleinement associé aux travaux permettant d'y apporter des réponses.

En vue de co-élaborer, il propose d'ajouter à cette liste d'ambitions, un nouvel et sixième enjeu : **associer les habitants du Sillon Alpin aux politiques qui les concernent et donner une âme à ce territoire.**

En synthèse, trois thématiques fortes se dégagent des réflexions du C2D :

A/ Favoriser le dynamisme économique du territoire et la mobilité des habitants

L'attractivité économique du bassin grenoblois et plus largement du Sillon Alpin est historique.

Historique, puisque le Sillon Alpin a été le territoire privilégié d'un **développement industriel et artisanal** illustré notamment par la houille blanche, la papeterie, la métallurgie, la chimie ou la ganterie, et de manière plus actuelle par le développement d'une stratégie de leadership et de recherche dans le domaine des énergies renouvelables (filiale photovoltaïque à Chambéry) et par l'implantation de dix pôles de compétitivité mondiaux et nationaux dont cinq impliquent directement l'agglomération grenobloise².

Pourtant certains indicateurs concernant l'agglomération grenobloise peuvent paraître préoccupants : stagnation de l'emploi, de la démographie, augmentation du nombre de logements vacants, ... Ils rappellent l'importance de maintenir une diversité industrielle sur le territoire et interrogent sur la place du bassin grenoblois dans un Sillon Alpin attractif.

2 MINALOGIC (Grenoble), LYONBIOPOLE (Lyon-Grenoble), AXELERA (Lyon-Grenoble), TENNERDIS (Lyon-Grenoble-Chambéry-Valence), SPORALTEC (Annecy-Grenoble-Chambéry-St Etienne), LOISIRS NUMERIQUES (Lyon-Annecy-Valence), TECHTERA (Lyon-Annecy-St Etienne-Chambéry), ARVE (Annecy), PLASTURGIE (Annecy-Chambéry), TRIMATEC (Valence)

L'attractivité économique est aussi à interroger car elle dépend en grande partie de la **mobilité** et de la qualité d'accès du territoire. La question des **déplacements** est donc prioritaire : elle devrait inviter les élus, les techniciens et les acteurs du territoire à partager leurs réflexions sur le décloisonnement des espaces, sur les infrastructures à mettre en place, sur l'amélioration des services de transports publics (simplification des tarifs, coordination des Autorités Organisatrices des Transports -AOT, ...) mais aussi sur les déplacements individuels (question des parking relais notamment).

Les territoires et leurs stratégies doivent donc être envisagés dans leur complémentarité. Les conseils de développement auront à cœur de s'assurer que les politiques seront bien pensées dans cette optique et non sur fond de concurrence entre les territoires. La question des déplacements vers les trois grandes régions européennes qui entourent le sillon devrait être également posée : la région lyonnaise, l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et le Nord de l'Italie, sans oublier les déplacements vers Gap et Briançon et le Grand -Sud Est.

Par ailleurs, le dynamisme économique et la mobilité des habitants interrogent également le **développement universitaire** et le lien qui est fait avec le développement du territoire. L'enjeu de la coopération universitaire, du projet de sa gouvernance (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) et de sa territorialisation de Valence à Chambéry et Annecy doivent être réfléchis au niveau du Sillon Alpin. C'est d'ailleurs à cette échelle que la question de la mobilité des étudiants est pertinente avec en appui les réseaux de coopération transfrontaliers dès à présent à l'œuvre (diplômes européens).

Le **tourisme** est un des thèmes de coopération qui peut être développé avec une plus-value certaines pour le territoire.

Enfin, une attention particulière devrait être portée au développement du **numérique** facilitateur du développement économique par la création d'emplois, l'intégration de la compétence Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour accroître l'employabilité, le développement et la mise en réseau des entreprises innovantes, ou la co-construction des services. Les TIC permettront aussi de mettre en place une gouvernance entre les acteurs du territoire en proposant une plate-forme d'innovation ouverte, favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande, le regroupement et la connaissance des initiatives citoyennes, le partage des connaissances, et l'échange d'expériences, la mise en réseau des équipements et ressources culturelles.

B/ Valoriser l'aménagement de l'espace

Le pôle métropolitain du Sillon Alpin offre l'opportunité d'avoir une discussion ouverte sur la **montagne**. Chaque maillon, constituant ce sillon, pourrait rayonner plus largement en associant les espaces « interstitiels » que constituent les massifs. La continuité des espaces et la cohérence des projets pourraient conduire à travailler « **l'inter-Scot** » à cette échelle. La gestion des **risques** naturels ou industriels et leurs effets combinés gagneraient également à être traités dans ce périmètre. Le pôle métropolitain pourrait devenir un lieu ressource pour l'information des habitants et des collectivités (professionnels et élus) et un lieu de mutualisation des bonnes pratiques.

Ce territoire en forme de sillon est particulièrement propice aux réflexions à mener autour de la **trame verte et bleue**, de la question de la gestion commune de la ressource en eau, mais également de l'urbanisation qui grignote les espaces naturels et celle très liée des formes urbaines et du coût **foncier** de ces espaces.

A cet égard, notons qu'en terme de savoir faire les sociétés d'économie mixte départementales du Sillon Alpin se sont constituées en groupement d'intérêt économique, pour décloisonner leurs pratiques les plus innovantes en matière de foncier et d'aménagement. Notons également le nombre de réalisations exemplaires à mieux faire connaître en matière de **renouveau des formes urbaines** et d'**éco-aménagement**. Ainsi, pour notre agglomération, on se souvient des plus anciennes telles les Béalières ou Fiancey, mais aussi les plus actuelles dans la foulée des Eco-Quartiers et de l'Eco-Cité.

Il paraît donc pertinent que dans chaque composante du nouvel ensemble métropolitain, de telles réalisations exemplaires soient mises en exergue et puissent constituer un référentiel commun permettant d'illustrer et diffuser les bonnes pratiques.

Ces problématiques communes traitées conjointement à l'échelle du Sillon Alpin constitueraient une valeur ajoutée par la mise en cohérence de propositions co-élaborées.

C/ Associer les habitants du Sillon Alpin aux politiques qui les concernent et donner une âme à ce territoire

Si l'on ne prend pas garde, la construction du pôle métropolitain Sillon Alpin pourrait entraîner un recul de la démocratie, puisque les élus qui siégeront à cet échelon seront des **élus de troisième degré**.

Cette inquiétude est renforcée par l'absence d'information en direction des habitants. C'est pourquoi, le c2d rejoint la coordination nationale des conseils de développement sur l'importance de mettre en priorité dans la conception des pôles, **la lisibilité et la visibilité pour les citoyens**.

Par un effort significatif d'**information**, de **transparence** et de **concertation**, il faudra parvenir à démontrer aux habitants du sillon que le pôle métropolitain n'est pas simplement un échelon supplémentaire de complexité dans l'organisation territoriale, mais au contraire, une occasion de rapprocher les citoyens des centres de décision pour renforcer la cohérence des projets, améliorer la qualité de vie et l'attractivité. Cela passera par la mise en place d'une **gouvernance** d'essence fédérative plutôt que centralisée.

L'association des habitants au projet semble un préalable incontournable pour développer la perception par chacun de l'existence et de la pertinence de ce territoire et la plus-value des services qui pourraient naître de cette collaboration (transports, culture, ...).

Pour les associer, une interrogation de départ pourrait porter sur le citoyen du Sillon Alpin : est-ce que ce territoire représente quelque chose pour l'habitant ? Comment contourner l'obstacle de la configuration en chapelet pour coopérer ? Comment définir une identité au niveau du sillon ?

Pour les mobiliser, des pistes peuvent déjà être envisagées. Il pourrait s'agir par exemple d'identifier des initiatives de décroisement, permettant d'inciter les publics de nos agglomérations et territoires à une fréquentation mutuelle renforcée de la vie événementielle dans le domaine de la culture, des loisirs sportifs, des foires et salons, en lien avec l'offre de transports. Et cela, dans le but de sensibiliser de manière concrète et pragmatique au potentiel du développement métropolitain.

En conclusion, le C2D, dans l'attente des contributions des autres conseils du Sillon Alpin, leur communiquera ce texte afin de le mettre en débat lors d'une prochaine réunion du réseau. Et ce, en vue de co-élaborer un document unique qui sera adressé aux élus qui siégeront demain dans le pôle métropolitain et servira de base de travail.